

COMITE TECHNIQUE

Réunion du 12 Avril 2021

Rapport pour INFORMATION

POINT D'INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES D'ACTION SOCIALE EN 2021

La politique d'action sociale de la Région repose sur :

- l'adhésion à un organisme de portée nationale : le CNAS,
- le financement de structures associatives régionales offrant des actions centrées sur la convivialité,
- des prestations versées par la collectivité à savoir :
 - Les titres restaurants d'une valeur faciale de 7,50 € cout pour l'agent de 3 €
 - L'allocation de garde « jeunes enfants »
 - Le CNAS : panels de prestations (médailles, vacances, enfants...)
 - La participation de la Région au groupement PSC (santé et prévoyance) + aide complémentaire RQTH
 - Le chèque cadeau de fin d'année pour les enfants de 11 à 16 ans d'une valeur de 30 €

Dans cette période de crise sanitaire et économique, les acteurs associatifs sont confrontés à des difficultés majeures de maintien et de poursuite de leur activité. Ces acteurs sont en effet fortement impactés par la situation inédite engendrée par l'épidémie de COVID-19 et par les mesures sanitaires et de distanciations prises au niveau national et parfois local.

Dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur des agents régionaux, la région Hauts de France souhaite affirmer son soutien aux associations régionales au titre de l'année 2021.

Le versement d'une subvention est proposé aux associations suivantes :

- Au Comité des Œuvres Sociales Hauts-de-France (COS) pour des prestations culturelles, sportives et de loisirs à l'ensemble des agents de la région Hauts de France ;
- A l'Association de Gestion des Œuvres Sociales (AGOS) qui propose à ses adhérents une offre d'actions et de services afin de fournir aux agents de la Région Hauts-de-France et à leur famille, une aide matérielle et morale ;
- A l'Amicale Sportive et Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR) : association qui fournit des prestations en matière de loisirs culturels et de loisirs sportifs et de plein air ;
- A l'Association Sportive des Personnels du Département et de la Région (ASPDR), association qui propose différentes activités sportives aux membres du personnel de l'Etat, du Conseil Départemental de la Somme et de la Région Hauts-de-France ;

Une enveloppe globale à hauteur de **1 102 003 €** a été budgétée pour 2021 avec la répartition suivante :

- 540 000 € en faveur du Comité des Œuvres sociales Hauts de France (COS)
- 540 000 € en faveur de A l'Association de Gestion des Œuvres Sociales (AGOS)
- Une enveloppe à hauteur de 13 000 € pour l'ASCPDR
- Une enveloppe à hauteur de 9 000 € pour l'ASPDR

Ces montants correspondent à la subvention maximale qui pourra être versée, les paiements s'effectuant au vu des comptes certifiés (service fait).